

MANIPULATION DES SONS

Incantation	1 action simple
Composantes	V, G
Portée	courte (7,50 m + 1,50 m/2 niveaux) (5 c + 1 c/2 niveaux)
Zone/Cible	1 créature ou 1 objet/niveau, distants de moins de 9 m (6 c) les uns des autres
Durée	1 heure/niveau (T)
JS	Volonté, annule (objet)
RM	oui (objet)

Cette incantation permet au barde de modifier les sons produits par les objets ou les créatures. Il peut créer des bruits là où il n'y en a pas, étouffer ceux qui existent ou les transformer. Tous les objets ou créatures doivent être affectés de la même manière. Une fois son choix fait, le personnage ne peut plus le modifier. Le barde peut manipuler les sons, mais pas créer des mots qui ne lui sont pas familiers.

Un lanceur de sorts dont la voix est fortement modifiée est incapable de prononcer la moindre incantation. Les sorts à composante verbale lui sont donc interdits.